



Paris, le 15 juillet 2013

Communiqué de presse

De la famille patriarcale à la famille égalitaire L'émancipation et l'égalité au sein de la famille : le combat laïque et républicain de toujours

Le projet de loi pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été dévoilé le 3 juillet par **Madame Najat Vallaud Belkacem**, Ministre du droit des femmes.

Cette loi aborde l'égalité dans toutes ses dimensions. La réforme du congé parental en est une mesure phare, en ce qu'elle permet aux pères de relayer la maman lors du congé parental.

A l'heure actuelle, malgré une demande très forte des pères à revendiquer un rôle plus important dans l'éducation des enfants, très peu d'entre eux optent pour le congé parental (moins de 5%), et plus de 30% des pères n'utilisent pas le congé de paternité, pourtant bien rémunéré.

Le CNAFAL ne peut accepter, à l'heure où presque tout le monde est d'accord sur la nécessaire conciliation vie familiale/vie professionnelle, que ce soit finalement les femmes qui massivement assument cette conciliation ! De même le CNAFAL ne saurait accepter la posture familialiste qui consiste à considérer qu'il appartient aux parents d'organiser librement leur agenda et que ce projet de loi est une intrusion incongrue dans la vie familiale !

Nous constatons que les femmes qui optent pour le congé parental sont dans la plupart des cas des femmes ayant des emplois peu qualifiés, voir précaires, le congé parental va encore accroître la difficulté de progression professionnelle (10% de baisse du salaire annuel une fois le retour à l'emploi effectué).

Le CNAFAL est favorable à cette mesure ; le congé parental devrait permettre à toutes les personnes en bénéficiant de pouvoir évoluer dans sa situation professionnelle ? soit par le biais de stages qualifiants, soit par une nouvelle orientation professionnelle, afin que la reprise d'activité se passe dans les meilleures conditions possibles. Les 6 mois de congé parental pris par l'autre parent doit pouvoir y contribuer.

De plus et en priorité, il est important que les pères s'investissent au plus près de leurs enfants, et puissent les accompagner dans leurs premières progressions. A l'heure où 80% des tâches ménagères sont effectuées par les femmes, il est grand temps que les mentalités évoluent aussi bien du côté des pères que du côté des employeurs.

Est-il normal que 44% des femmes entre 25 et 49 ans considèrent leur maternité comme un frein à leur évolution personnelle ?

Est-il normal que 40% des femmes se sentent isolées au travail et mises à l'écart, est-il normal que 23% des mamans ont un poste différent depuis leur retour au travail ?

Le CNAFAL salue bien sûr l'allongement du congé parental dès le premier enfant, lorsque qu'au terme des six premiers mois, il est poursuivi par l'autre parent.

De par ses valeurs fondées sur la laïcité, le CNAFAL a toujours défendu l'égalité des droits. Il approuve donc pleinement les autres propositions de ce projet de loi :

- ✓ La lutte contre la précarité avec l'augmentation de l'allocation de soutien familial et le recours contre les impayés de pension lors du non-paiement de la pension alimentaire.
- ✓ La lutte contre les violences faites aux femmes avec l'éviction quasi systématique du conjoint violent du domicile.
- ✓ La généralisation de la parité dans les conseils d'administrations et les partis politiques.

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 87 37 16 64.

Marie-Odile Pelle Printanier,
Vice-Présidente,
06 85 88 60 78.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net